



Demande d'attestation d'accueil pour un adulte



Je vis en **France**

Je veux faire venir une personne **adulte de l'étranger chez moi.**

La personne a besoin d'un **document pour visiter la France.**

Ce document s'appelle une **attestation d'accueil.**



Pour faire une attestation d'accueil
Je dois prendre rendez-vous

Je prends rendez-vous à la **Mairie de Versailles**



01 30 97 80 00



www.versailles.fr



À l'accueil de la Mairie
4 avenue de Paris
78000 Versailles

Qui peut faire l'attestation d'accueil ?

Je peux faire une attestation d'accueil :

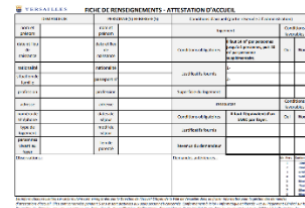
- Si mon logement est assez grand
- Si j'ai assez d'argent pour payer les frais de la personne étrangère
- Si la personne étrangère reste moins de 3 mois.

Quels documents je dois apporter ?

Je dois remplir une fiche de renseignements.

Je peux prendre la fiche :

- à la Mairie de Versailles
- sur le site www.versailles.fr



Fiche de renseignements - attestation d'accueil. Le document est un formulaire à remplir avec des sections pour 'Personne accueillie', 'Accueillant', 'Logement', 'Moyens de subsistance', 'Motif de la demande', 'Date de fin de validité', 'Date de fin de remboursement', 'QR code', 'Justificatif de paiement à COMPTANT', 'ELECTRO DOMICILE', 'Le 14/09/2018 à 16:02:14', et 'Transaction n°15842000000'.

Le jour du rendez-vous

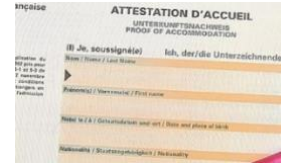
Je viens avec **les documents et leurs photocopies**

- Ma pièce d'identité
- Le contrat de location ou l'acte de propriété.
C'est le document qui montre que je suis locataire ou propriétaire de mon logement.
- Une facture de moins de 3 mois :
 - Une facture d'eau
 - Ou une facture d'électricité
 - Ou une facture de téléphone
- Mon avis d'impôts sur les revenus
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- La photocopie du passeport de la personne étrangère
- Un timbre fiscal de 30 €
Je peux acheter le timbre fiscal au bureau de tabac.
ou sur le site internet service-public.fr





Demande d'attestation d'accueil pour un mineur de moins de 18 ans



Je vis en **France**.

Je veux faire venir une personne **de moins de 18 ans**
de l'étranger chez moi.

La personne a besoin d'un **document pour visiter la France**.

Ce document s'appelle une **attestation d'accueil**.

L'enfant ou le jeune vient en France **sans ses parents**.

Il faut une autorisation de ses parents.

Cette autorisation doit être validée par une administration
du pays d'où vient l'enfant.

Cette administration c'est par exemple :
une mairie ou un commissariat de police.

Il faut aussi la photocopie du passeport des parents.



Pour faire une attestation d'accueil
je dois prendre rendez-vous

Je prends rendez-vous à la **Mairie de Versailles**



01 30 97 80 00



www.versailles.fr



À l'accueil de la Mairie
4 avenue de Paris
78000 Versailles

